



Les **TROPHÉES** de l'**AMÉNAGEMENT DURABLE**

13^e édition

APPEL À CANDIDATURE



VALORISER DES EXEMPLES CONCRETS
DE PRATIQUES ACTUELLES
POUR MONTRER LE CHAMP DES POSSIBLES
DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE
DES TERRITOIRES



Pour la 13^e édition, l'UNAM organise les trophées de l'aménagement durable. Ouvert à tous les aménageurs de France, ce concours récompense les opérations les plus inspirantes en matière sociale, environnementale, urbanistique et de qualité de vie. Ces trophées sont l'occasion de valoriser et de mettre en avant ce qui permet au quotidien le développement durable des territoires pour répondre au besoin des élus et des décideurs locaux comme aux rêves et au désir des habitants.

VALORISER DES **EXEMPLES CONCRETS DE PRATIQUES ACTUELLES** POUR MONTRER LE CHAMP DES POSSIBLES DE L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

L'expertise des aménageurs concilie le développement harmonieux des territoires avec les impératifs de transition écologique et environnementale qui s'imposent à tous. Ce concours démontre que l'aménagement est un intégrateur de solutions et qu'il est le chemin pour répondre au défi de production d'énergie bas carbone, de mobilité, de logistique mais aussi de cohésion et de citoyenneté.

Ces trophées sont aussi l'occasion de mettre en avant l'opportunité pour les collectivités d'avoir recours à l'aménagement pour profiter d'une vision globale en phase avec leurs aspirations et leurs objectifs mais aussi pour profiter de l'opportunité de financer des équipements publics à travers les PUP et des renaturations à travers le fonds vert doté de plusieurs millions d'Euros.

6 CATÉGORIES DE TROPHÉES,

6 FOIS PLUS DE CHANCES DE VALORISER UNE OPÉRATION !

Pour concrétiser cette démarche, les Trophées de l'aménagement distingueront cette année **six catégories** :

- le trophée du « **recyclage urbain et réhabilitation** »,
- le trophée de la « **reconversion de friches** »,
- le trophée des « **enjeux énergétiques** »,
- le trophée de la « **renaturation et biodiversité** »,
- le trophée de l'« **aménagement éco-responsable** »,
- le trophée du « **service aux habitants** ».

Sibca
LE SALON
DE L'IMMOBILIER
BAS CARBONE

Les catégories ne sont pas exclusives les unes des autres : une opération peut concourir dans une ou plusieurs catégories.

Un Trophée « **international** » ainsi qu'un trophée spécial « **Coup de cœur du jury** » viendra également récompenser les projets les plus remarquable, toutes catégories confondues.

Tous les participants seront chaleureusement conviés à la soirée des Trophées qui aura lieu à l'occasion du SIBCA le mardi 8 octobre 2024 au Carrousel du Louvre à Paris.

6 CATÉGORIES DE TROPHÉES

LE TROPHÉE « RECYCLAGE URBAIN ET RÉHABILITATION »

Désigne l'**action de reconstruction bas carbone de la Ville sur elle-même et de recyclage de ses ressources bâties et foncières.**

Il nécessite l'élaboration d'un projet d'aménagement qui vise en fonction du contexte local et des porteurs de projets, les objectifs suivants : désertification de l'habitat, mixité fonctionnelle, amélioration de la desserte et de la mobilité des habitants, proposition de nouveaux équipements et services de proximité.

Ce trophée a pour objectif d'encourager les initiatives qui concourent à améliorer la qualité de vie dans les quartiers sinistrés et plus généralement de promouvoir une démarche sobre de recyclage du foncier et du bâti.

LE TROPHÉE « ENJEUX ÉNERGETIQUES »

Désigne l'**action d'aménager en prévoyant un système de production d'énergie à partir de sources renouvelables ou de récupération, ou encore un système d'approvisionnement énergétique mutualisé.**

Le trophée a pour objectif d'encourager les initiatives qui développent une approche bas carbone dans les nouveaux quartiers.

LE TROPHÉE « RECONVERSION DE FRICHES »

Désigne l'**action de transformer un espace inexploité et artificialisé, de type industriel ou commercial, en un nouveau morceau de ville, d'habitat diversifié, avec une mixité des fonctions et largement renaturé.**

Le trophée a pour objectif de récompenser les initiatives qui valorisent des friches ou des fonciers déjà artificialisés, par des opérations nouvelles ou d'intensification urbaine, ou encore qui transforment le bâti obsolète présentant un intérêt architectural et historique certain en lui donnant une seconde vie avec de nouveaux usages.

LE TROPHÉE « RENATURATION ET BIODIVERSITÉ »

Désigne l'**action de réduction des consommations d'énergie et de ressources par des changements de comportement et de mode de vie dans un environnement adapté.** La sobriété s'applique à tous les secteurs : bâtiment (avec matériaux biosourcés et bas carbone, construction hors site), mobilité

(mutualisation, nouveaux transports publics et privés), déchets et recyclage, foncier à renaturer ou à valoriser par la densité. Le Trophée a pour objectif de récompenser les projets qui allient la densité urbaine à la sobriété énergétique et organisationnelle, avec de nouvelles solutions de mobilité, de consommation et de mutualisation des équipements.

LE TROPHÉE DE « L'AMÉNAGEMENT ÉCO-RESPONSABLE »

Désigne l'**action d'aménager en respectant l'environnement par la préservation ou l'amélioration de la biodiversité, la limitation de l'étalement urbain, la gestion des eaux pluviales, la végétalisation des espaces, la production d'énergie à partir de sources renouvelables ou de récupération.**

Le Trophée de « L'Aménagement éco-responsable » a pour objectif d'encourager les initiatives qui concourent à une gestion responsable des ressources, de valoriser les opérations qui privilégient l'économie d'espace et, plus généralement, de promouvoir toute démarche respectueuse de l'environnement.

LE TROPHÉE « SERVICES AUX HABITANTS »

Désigne l'**action de développer des services répondant aux besoins et améliorant la qualité de vie des habitants.** Le Trophée a pour objectif d'encourager le développement commercial des rez-de-chaussée d'immeuble ou de services publics et privés ainsi que l'aménagement de dessertes appropriées. Il valorise les initiatives permettant le lien entre quartiers et les habitants du même secteur.



LE TROPHÉE INTERNATIONAL ET LE TROPHÉE SPÉCIAL « COUP DE CŒUR DU JURY »

Ces Trophées viendront récompenser les projets les plus remarquables, toutes catégories confondues.

À QUI S'ADRESSENT LES TROPHÉES, QUI PEUT CANDIDATER ?

Les Trophées de l'UNAM sont accessibles à tous les aménageurs, publics, privés, ainsi qu'aux bailleurs sociaux.

QUELLES SONT LES OPÉRATIONS ÉLIGIBLES ?

Les opérations éligibles peuvent être :

- des opérations d'aménagement achevées depuis moins de 5 ans ;
- des opérations d'aménagement autorisées dont les travaux ont démarré ou sont sur le point de démarrer.

QUEL EST LE CALENDRIER ?

- | | |
|------------------------------------|---|
| - 17 avril 2024 | Ouverture du concours - appel à candidatures |
| - 21 juin 2024 | Date limite de dépôt des dossiers complets de candidature |
| - 4 juillet 2024 | Jury et sélection des projets |
| - Semaine du 8 juillet 2024 | Annonce aux Lauréats |
| - 08 octobre 2024 | Remise des Trophées |

COMMENT PARTICIPER ?

Étape 1 : Je prends connaissance du formulaire de candidature en ligne : [cliquez ici](#)

Étape 2 : Je réunis les documents et informations concernant mon ou mes projets.

Pour candidater, vous aurez besoin de :

- des informations descriptives du projet avec le titre du ou des Trophées choisis,
- un plan masse,
- un plan paysager,
- des perspectives,
- des images de synthèse et/ou des photos du site

et tous documents jugés utiles par le candidat pour une mise en valeur optimum du projet.

Étape 3 : Je remplis le formulaire et ajoute en pièce jointe mes documents puis l'envoie avant le vendredi 21 juin 2024.

Étape 4 : Je note la date du **mardi 8 octobre 2024** comme la date de cérémonie de remise des Trophées de l'Aménagement Durable 2024 qui se tiendra à Paris.

À noter : Tous les participants seront chaleureusement conviés à la soirée des Trophées qui aura lieu à l'occasion du SIBCA le mardi 8 octobre 2024 au Carrousel du Louvre à Paris.



CONTACT

UNAM

80 rue de Miromesnil, 75008 PARIS

Tél. : 01 44 20 09 10

Mail : contact@unam-territoires.fr